



Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

Réunion de Bureau

CCPHB - 33 Cours des Fossés- Honfleur

Lundi 6 décembre 2021 à 17h30

Procès-verbal

L'an deux mil vingt et un, le 6 décembre, à 17h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en son siège – 33, Cours des Fossés – HONFLEUR.

Etaient présents : Michel LAMARRE, Christophe BUISSON, Sylvain NAVIAUX, Michel BAILLEUL, Allain GUESDON, Jean-François BERNARD, Marie-France CHÂRON, Martine HOUSSAYE.

Absent et excusés : Alain FONTAINE, Didier DEPIROU.

Sujets soumis à délibérations

Convention d'objectifs et de moyens avec la Caisse d'Allocations Familiales

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens annexée au présent document ;

DONNE mandat au Président pour signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

SPANC : Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif -Autorisation de versement des subventions

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,

DECIDE d'attribuer les aides dans les conditions exposées,

SOLICITE l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour une aide, pour 150 installations jusqu'à la fin 2024 (soit 50 dossiers par an) ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Consultation à lancer : études géotechniques dans le cadre du projet de construction d'une déchèterie sur la commune de Honfleur

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,

DECIDE de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour les études géotechniques dans le cadre du projet de construction d'une déchèterie sur la commune de Honfleur ;

AUTORISE Monsieur le Président à attribuer le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres qui seront préalablement fixés dans le dossier de consultation des entreprises ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude, la conception et le suivi d'une opération de viabilisation de lots au sein d'une zone d'activités économiques – déclaration sans suite et relance consultation

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,

DECIDE de déclarer sans suite la consultation pour une Mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude, la conception et le suivi d'une opération de viabilisation de lots au sein d'une zone d'activités économiques à la suite de l'évolution du besoin de la CCPHB ;

DECIDE de relancer une nouvelle consultation, selon une procédure adaptée, pour une Mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude, la conception et le suivi d'une opération de viabilisation de lots au sein d'une zone d'activités économiques selon le nouveau besoin de la CCPHB (Lot 9 divisé en 3 sous-lots) ;

AUTORISE Monsieur le Président à attribuer le marché au candidat qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres préalablement fixés dans le dossier de consultation des entreprises ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Sujet soumis pour avis

- Conventions de mise à disposition de personnel avec autres collectivités ;
- Suppression du budget annexe « Transport scolaire » ;
- Contrat de territoire départemental de l'Eure ;
- Lutte contre la pénurie de logements sur Honfleur – Instauration d'un régime de changement d'usage et soumission à déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune de toute location d'un meublé de tourisme ;
- Demandes de financement de projets de travaux de voirie par les communes d'Ablon et Conteville.

Le bureau communautaire, après avoir pris connaissance des sujets listés ci-dessus, a émis, à l'unanimité, un avis favorable pour présenter les délibérations en conseil communautaire le 15 décembre 2021.

Présentation et Information

Le Projet Educatif Local 2022 -2025 à fait l'objet d'une présentation, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire le 15 décembre prochain.

Le plan de mobilité, quant à lui, a été abordé uniquement pour information.

Séance levée à 20h30